



**HAL**  
open science

## La France des ‘Rétrocessionnistes’ (1912-1921)

Jocelyn Chan Low

► **To cite this version:**

Jocelyn Chan Low. La France des ‘Rétrocessionnistes’ (1912-1921). *Revue historique de l’océan Indien*, 2012, Vision du Nord par le Sud dans l’océan Indien (XVIIe-XXIe siècles), 09, pp.151-163. hal-03243327

**HAL Id: hal-03243327**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03243327>**

Submitted on 31 May 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## La France des 'Rétrocessionnistes' (1912-1921)

Jocelyn Chan Low  
Université de Maurice

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, alors que la déclaration du Président américain Wilson en faveur de l'autodétermination des peuples va susciter des velléités nationalistes, notamment en Asie, on vit émerger à l'île Maurice le mouvement rétrocessionniste qui désirait le retour de l'île Maurice à la France. Mouvement singulier dans l'histoire du pays, qui a été diversement interprété : certains y voient l'absence de patriotisme, d'autres une manifestation de la lutte des classes et d'autres une réaction primaire anti-indiens ou contre ce qui était perçu comme l'indianisation du pays<sup>492</sup>.

Mais à voir de plus près le mouvement, dans bien des aspects – dans le discours tout au moins – peut être perçu comme précurseur de nombreux mouvements identitaires mauriciens contemporains qui se construisent autour d'une ancestralité inventée, autour d'un « *imagined homeland* », d'une patrie, d'une langue ancestrale inventée, imaginée<sup>493</sup>.

Notre communication, tout en esquissant les contours du mouvement, tentera de cerner l'image inventée, imaginée, de la France et de sa politique coloniale, par rapport aux pratiques en cours dans l'empire britannique qu'essayaient de faire passer les principaux animateurs du mouvement.

### Un constat : une île essentiellement d'esprit et de culture français

D'emblée, le mouvement rétrocessionniste procède d'un constat que firent plusieurs observateurs au début du 20<sup>ème</sup> siècle, dans le sillage du centenaire de la conquête britannique de 1810 : l'île Maurice, ou tout au moins l'élite coloniale locale, restait essentiellement d'esprit et de culture français, les traditions anglaises n'ayant pu s'implanter durablement. C'est le constat que fit Hervé de Rauville dans un ouvrage publié en 1908, à la veille du bicentenaire de la prise de l'île par les Anglais. Il l'intitula délibérément *L'île de France contemporaine*<sup>494</sup>, insistant sur le fait que le vrai nom de l'île était l'île de France, aucun acte officiel n'ayant ratifié le changement de nom, les Anglais utilisant le nom d'Isle de France officiellement jusqu'en 1822<sup>495</sup>. Par ailleurs, de Rauville inventa le terme Franco-Mauricien<sup>496</sup>.

---

<sup>492</sup> Callikhan-Proag, « Le Mouvement Rétrocessionniste à l'île Maurice », *Journal of Mauritian Studies*, MGI, 1986, Vol 1, n° 2, p. 1-42.

<sup>493</sup> Patrick Eisenlohr, *Little India: Diaspora, Time, and Ethnolinguistic Belonging in Hindu Mauritius*, 2007, University of California Press, p. 29-35.

<sup>494</sup> Hervé De Rauville, *L'île de France Contemporaine*, Paris, Nouvelle librairie nationale, 1908, 384 p., p. 26.

<sup>495</sup> Ibid. p. 26.

<sup>496</sup> Ibid. p. 163.

Dans l'ouvrage, il insistait sur l'identité française « vieille France » de l'île Maurice. Selon lui, « les pays de France ne se trouvent pas tous en Europe », citant Billiard qui écrivait en 1820 : « On est plus Français à Maurice qu'on l'est dans aucune ville du Royaume »<sup>497</sup>, et Lady Barker qui écrivait en 1878 : « Combien ce pays est encore français ... tout est français ici. Même dans le patois créole tous les mots sont dérivés du français »<sup>498</sup>. Et cela malgré le fait que l'île a été « intentionnellement » inondée d'un énorme flot d'étrangers : Indiens, Arabes, Chinois, Anglais<sup>499</sup>.

Mais selon Rauville, le génie français a opéré. D'abord au niveau de la langue ; il cite Lady Barker : « Vous n'entendez jamais parler anglais ici que parmi quelques fonctionnaires et la connaissance du français est la première nécessité de la vie ». Ensuite au niveau des mœurs, des coutumes, c'est le même constat<sup>500</sup>.

Cependant, quelle France vénéraient ces Franco-Mauriciens ? Pour Rauville, qui s'affichait ouvertement royaliste, c'était la France de l'Ancien Régime, et ils ne se reconnaissaient point dans la France de la Troisième République<sup>501</sup>. Il est vrai, selon Rauville, « exilé sous un drapeau étranger, le Franco-Mauricien ne peut s'occuper de la politique française que d'un point de vue platonique. Mais il s'y intéresse considérablement. Cependant il ne voit des événements d'Europe que ce que lui apportent des dépêches savamment cuisinées et des articles de presse estompés par la distance. C'est ainsi que, sans trop bien saisir les nuances, sous la royauté il est royaliste, sous l'empire, impérial, aujourd'hui, il se croit républicain. Mais il est matériellement impossible à cette distance de 2500 lieues de juger sainement des événements d'Europe ; on apprend les faits par les fragments, à travers les versions contradictoires des journaux et des agences juives, mais les détails, la physionomie de l'histoire, restent vagues ou échappent totalement ; l'on est donc facilement amené à juger sur les apparences »<sup>502</sup>. On ne se fie qu'à deux journaux qui firent longtemps oracle, le *Figaro* et le *Temps*.

Cependant, selon Rauville, la confiance illimitée dans la République semble ébranlée au début du siècle. « *La France juive* de Drumont, l'affaire Panama, l'affaire Dreyfus donnèrent à réfléchir ». Et Rauville ajoute « Les lois antireligieuses ont douloureusement ouvert les yeux à ces aveugles pieusement obstinés »<sup>503</sup>. Ainsi, selon Rauville, « le Mauricien sait distinguer aujourd'hui entre la vraie France, celle qui travaille et qui prie, et la France officielle tombée, grâce à la république, aux mains d'un syndicat d'exploiteurs maçonniques et juifs »<sup>504</sup>. Rauville était royaliste, mais d'autres témoignages vont dans le même sens. Ainsi Duclos écrivait : « La France que nous aimons, n'est-elle pas une France un peu mystique, la France

---

<sup>497</sup> Ibid. p. X.

<sup>498</sup> Ibid. p. XI.

<sup>499</sup> Ibid. p. 144.

<sup>500</sup> Ibid. p. XI.

<sup>501</sup> Ibid. p. 131.

<sup>502</sup> Ibid. p. 132-133.

<sup>503</sup> Ibid. p. 134.

<sup>504</sup> Ibid. p. 134.

d'autrefois ? ... Beaucoup de Mauriciens ne sont-ils pas encore les partisans fervents des anciens régimes sous lesquels nos ancêtres ont vécu ? »<sup>505</sup>.

Ces affirmations n'étaient pas les élucubrations farfelues d'un royaliste obstiné, mais sont confirmées par les dépêches officielles des gouverneurs anglais de Maurice de l'époque. En effet, les autorités britanniques se méfiaient de la loyauté des Franco-Mauriciens au cas où un conflit aurait éclaté entre la France et l'Angleterre. Ainsi, dans les papiers de Campbell-Bannerman qui se trouvent au British Museum, Londres, il y a une lettre du chef service de renseignements britannique allant dans ce sens, au moment où les relations entre l'Angleterre et la France s'enveniment à Madagascar en 1894. Il était suggéré alors d'encourager l'émergence d'une classe moyenne originaire de l'Inde pour contrecarrer les velléités déloyales des Franco-Mauriciens<sup>506</sup>. C'est aussi par méfiance par rapport à la loyauté des Franco-Mauriciens qu'on ne vit pas émerger à Maurice une force territoriale locale, la contribution de Maurice à la défense de l'empire britannique ne consistant qu'en un effort financier. Et selon Laurent, au moment de Fachoda, c'est sur les gens de couleur que la Grande Bretagne disait pouvoir compter<sup>507</sup>.

Cependant, l'entente cordiale et les mesures anti-religieuses en métropole vont entraîner un ralliement des Franco-Mauriciens à l'administration Britannique<sup>508</sup>. Ainsi, selon Rauville, beaucoup de Franco-Mauriciens, et parmi les meilleurs, ne désirent point quant à présent la réunion politique de leur île à la France<sup>509</sup>. Pour Rauville, ils y voient deux dangers pour leurs traditions et leur foi nationale, et même pour le maintien de leur prépondérance ethnique. Le premier de ces dangers est la persécution religieuse qui suivrait inévitablement l'annexion ; le second est le suffrage universel qui annihilerait instantanément le groupe français en le noyant dans le flot asiatique<sup>510</sup>.

Ainsi, pour de Rauville, de toutes les preuves accumulées pour démontrer que la France a totalement dévié de sa voie normale, en raison du triomphe qu'il décrit comme « abominable » de la démocratie, il n'en est pas de plus décisive que ce spectacle : des Français voulant rester Français et ne pouvant l'être intégralement qu'en répudiant l'union avec la France<sup>511</sup> !

C'est ainsi que s'était formé un Parti Nationaliste mauricien, dont l'organe était le journal *La Croix* de l'île Maurice, regroupant ceux qui ne voulaient être ni Anglais, ni, à l'heure actuelle, être réunis à la France. Le

<sup>505</sup> J. A. Duclos, *L'évolution Nationale Mauricienne*, Paris, Jouve & Cie, 1924, 586 p., p. 391.

<sup>506</sup> Observations of General Chapman on present and probable effects of French action in Madagascar (25 Oct 1894). British Museum: Add. Mss 41230.

<sup>507</sup> Ed. Laurent, *L'île Maurice entre la France et l'Angleterre*, 1913, Port-Louis, Imp. de la Patrie, 41 p., p. 10.

<sup>508</sup> CO167/758. Mauritius Despatch 27/ 9/ 1903.

<sup>509</sup> De Rauville, *op. cit.*, p. 135.

<sup>510</sup> Ibid.

<sup>511</sup> Ibid.

principal animateur du mouvement pour l'autonomie était Anatole de Boucherville, né en 1848, d'origine canadienne. Ces Franco-Mauriciens tentaient de créer une nation mauricienne basée sur les vieilles traditions françaises et autour de laquelle ils grouperaient, sous leur hégémonie, les élites des divers éléments dont se compose la population de l'île. De Rauville prophétisait que Maurice, finalement, resterait sous drapeau britannique, serait de race indienne, mais de culture française<sup>512</sup>.

Pour Rauville, c'est la République, « l'abominable démocratie » qui a créé ce « mal nouveau de séparatisme » dans la Patrie française<sup>513</sup>. « Le Mauricien, comme le Canadien, comme le Louisianais, aime et vénère la vieille France, la France royale et catholique, dont la France officielle lui paraît être une caricature sacrilège »<sup>514</sup>.

### **La question de couleur**

Rauville et Anatole de Boucherville vont ainsi d'abord s'opposer farouchement aux thèses rétrocessionnistes que défendait Edouard Laurent à partir de 1912. Edouard Laurent ne faisait pas partie du groupe que Rauville décrit comme les Franco-Mauriciens. Homme de couleur, arpenteur juré devenu journaliste et fondateur du journal *La Patrie*, il avait grandi et fait toutes ses études à l'île de La Réunion<sup>515</sup>.

Comme Rauville, il démontrait d'une manière incontestable qu'un siècle après sa conquête, et en dépit de maintes tentatives d'anglicisation, l'île Maurice demeurait essentiellement française par la langue et les mœurs. Il réclamait de ce fait la rétrocession de l'île Maurice à la France. Mais les bases sur lesquelles il justifiait l'opportunité d'une telle démarche étaient l'approche républicaine et fraternelle de la France par rapport à la question des races.

Car l'idée de la France que se construisaient les rétrocessionnaires était celle d'une France généreuse, consciente de sa mission civilisatrice qu'elle prenait à cœur et qui s'évertuait à rassembler sous son drapeau des peuples de diverses origines ethniques, d'une France tout-couleur. Pour Laurent « sous le drapeau français, plus un peuple noir se civilise, progresse et acquiert de l'instruction, plus il s'attache à la France, plus il l'aime et plus il est prêt à verser son sang pour elle. Car de toutes les nations, la France, anticléricale pourtant, est celle qui s'efforce le plus de mettre en pratique la morale chrétienne quant aux devoirs des hommes de se traiter en frères »<sup>516</sup>.

Dans son manifeste, Laurent faisait donc un appel particulier à la population de couleur pour militer en faveur de la rétrocession, car selon lui, sous l'administration anglaise imbue de préjugés de caste et de couleur, l'univers et l'avenir de cette communauté étaient sans issue. D'ailleurs, selon

---

<sup>512</sup> Ibid. p. 342.

<sup>513</sup> Ibid. p. 137.

<sup>514</sup> Ibid. p. 138.

<sup>515</sup> Duclos, *op. cit.*, p. 111.

<sup>516</sup> Laurent, *op. cit.*, p. 7.

Laurent, pays conquis, l'île Maurice a été réfractaire à toute assimilation par l'Angleterre pour la raison qu'il existe « une barrière infranchissable entre la race Anglo-Saxonne et les peuples à peau brune ou de sang mêlé »<sup>517</sup>. Comme le soulignait Duclos, il faisait de la question de couleur le fondement même de la politique de rétrocession<sup>518</sup>.

De ce fait, l'ouvrage de Laurent est un exercice comparatif de la politique britannique et française coloniale par rapport à la question de couleur. Selon Laurent, l'Empire Britannique est basée sur la hiérarchie des races. « Au Natal, le nègre qui épouse une blanche est flagellé et condamné aux travaux forcés, en Australie la population indigène a été détruite à coups de fusil parce qu'un blanc ne pouvait respirer le même air qu'un aborigène »<sup>519</sup>. A Maurice, le système de « deux poids deux mesures » a été érigé en principe : « Le fonctionnaire anglais ne se croirait plus sorti de la cuisse de Jupiter, s'il frayait avec les 'coloured men'... »<sup>520</sup>. Alors que le soldat français est heureux de causer avec les gens du pays où il se trouve, à Maurice, les soldats anglais voyagent en chemin de fer dans des wagons réservés. Lorsqu'ils se trouvent au milieu des Mauriciens, inutile d'espérer rencontrer chez eux le moindre geste ou la moindre formule de politesse ; ils se tiennent comme de parfaits étrangers et des gens désireux de rester tels. Il n'y a jamais une parole échangée : « Les sous-officiers d'un régiment en garnison à Maurice, après plusieurs années de séjour dans la colonie, la quittent sans avoir jamais fréquenté une seule famille mauricienne de leur position sociale »<sup>521</sup>.

Laurent cite un exemple typique de l'orgueil anglais qui prouve « la profondeur de son hypocrisie lorsque, la bible, en main il appelle le noir son frère »<sup>522</sup>. Un haut fonctionnaire anglais, occupant l'un des premiers postes après celui du Gouverneur, voulut prendre passage avec sa famille sur l'un des paquebots d'une puissante compagnie de navigation anglaise ; sa femme ayant de tout jeunes enfants désirait avoir leur bonne, une vieille créole qui lui était dévouée, pour voyager avec eux. La Compagnie refusa de la recevoir sous prétexte qu'aucun passager anglais ne voudrait s'embarquer sur le bateau s'il se trouvait une femme noire à bord. Malgré l'influence officielle du personnage, malgré l'offre de payer un passage de première classe pour la bonne, la compagnie se montra inébranlable et le fonctionnaire anglais fut obligé de prendre passage avec sa famille sur un paquebot français...<sup>523</sup>.

Selon Laurent, il n'est guère étonnant que les fonctionnaires anglais qui épousent des femmes du pays voient leur carrière administrative brisée ; on leur fait comprendre que la société anglaise ne peut plus les recevoir : « Sous le pavillon anglais, les enfants nés d'Anglais et de femmes

---

<sup>517</sup> Ibid. p. 2.

<sup>518</sup> Duclos, *op. cit.*, p. 336.

<sup>519</sup> Laurent, *op. cit.*, p. 7.

<sup>520</sup> Ibid. p. 8.

<sup>521</sup> Ibid. p. 7-8.

<sup>522</sup> Ibid. p. 8.

<sup>523</sup> Ibid. p. 9.

indigènes sont traités en véritables parias. Dans l'Inde, on les appelle *Eurasians* et presque toutes les portes leur sont fermées »<sup>524</sup>.

Il n'est guère étonnant qu'on n'ait jamais entendu un Indien ou un nègre dire « Je suis Anglais ». Si un Mauricien se permettait de s'exprimer ainsi devant un Anglais, il se ridiculiserait parce que l'on prendrait cela pour une sottise prétention de sa part<sup>525</sup>. A ce propos, De Rauville cite le cas du rédacteur d'un organe du parti du groupe de couleur qui affecta de dire « notre armée, notre marine, nous Anglais... » en portant un toast à l'armée et à la marine britanniques. Il fut vertement rabroué par un haut fonctionnaire qui s'écria « *Shut up ! There's no black Englishman !* »<sup>526</sup>.

L'Angleterre a ainsi conscience, selon Laurent, que si son drapeau flotte sur les pays à races noires ou brunes, malgré le loyalisme apparent des habitants, elle ne peut sans danger confier la défense du pays et la sécurité de ses fonctionnaires au patriotisme des enfants du sol. Et d'ironiser qu'à l'île Maurice, l'hôtel du gouvernement est gardé par un petit détachement de soldats, alors que le gouverneur fait monter la garde aux deux entrées, tout le temps que les fonctionnaires anglais s'y trouvent, pour les mettre à l'abri d'une attaque subite de la population<sup>527</sup> : « Comparez cet état de choses, cette sorte d'occupation précaire, à la confiance absolue de la France dans le dévouement de ses sujets noirs, qui lui permet de songer à créer des corps d'armées entiers de troupes noires qui, à l'heure du danger, accourront avec joie sur le sol de la mère patrie française pour la défendre contre l'ennemi héréditaire, l'Allemagne »<sup>528</sup>, s'exclamait Laurent.

Car l'idée de la France que se construisaient les rétrocessionnistes était celle d'une France généreuse qui avait « résolu le problème des races en fusionnant toutes les races sous un seul drapeau »<sup>529</sup>. Et Laurent cite la colonisation française comme exemple des bienfaits de la mission civilisatrice française : « Le Soudan est plus grand que la France, il est peuplé de millions d'hommes, des meilleurs guerriers du monde, et sur cet énorme territoire, il n'y a pas une seule compagnie de soldats français ; les cadres seuls sont français, et encore en partie seulement »<sup>530</sup>. Toutes les troupes d'occupation sont indigènes. La sécurité la plus complète règne au Soudan, les guerres locales ont été supprimées, l'esclavage aboli. Et en 25 ans, par la justice de son administration, la France a su faire vivre en bonne harmonie sous son drapeau des peuples de races et de religions différentes : Touaregs, Mames, Songhois etc., qui s'entretuaient : « Tous ces peuples apportent aujourd'hui avec joie le concours de leurs bras aux grands travaux d'intérêt public entrepris par la France, parce qu'ils sont traités comme des hommes et

---

<sup>524</sup> Ibid.

<sup>525</sup> Ibid. p. 5.

<sup>526</sup> Rauville, *op. cit.*, p. 148 : « Ferme ça ! Il n'y a pas d'Anglais noir ! ».

<sup>527</sup> Laurent, *op. cit.*, p. 6.

<sup>528</sup> Ibid. p. 7.

<sup>529</sup> Ibid. p. 38.

<sup>530</sup> Ibid. p. 4.

sont certains d'être écoutés avec bienveillance s'ils avaient à se plaindre de ceux qui les emploient »<sup>531</sup>.

Mais à Maurice où le gouvernement n'avait devant lui que deux populations d'origine européenne, selon Laurent, il se devait de les « fondre en une seule et même population se réclamant d'enfants et de citoyens de la mère patrie, comme on l'a fait à La Réunion »<sup>532</sup>. Au lieu de cela, Laurent accuse l'administration britannique d'avoir maintenu, creusé un fossé, parce que cette politique répond peut-être à ses vœux sacrés : noyer les deux populations sous le flot asiatique<sup>533</sup>.

Pour Laurent, l'Angleterre ne sera et ne pourra jamais être l'amie des races noires parce qu'un secret instinct lui dit qu'elle devra sa ruine un jour à l'antagonisme qui existe entre ces races et elle. La solution, pour les gens de couleur, pour sortir de leur condition d'exclus, c'est le retour vers cette France imaginée qui rassemble les différentes couleurs sous sa mission civilisatrice. Car, dans un chapitre intitulé « Si Maurice était rétrocédée à la France », selon Laurent, les avantages qui en découleraient seraient multiples et sur plusieurs points : lois, langues, éducation, religion, vie sociale et avenir. L'essentiel du chapitre est articulé autour de la disparition de la tare originelle attachée aux hommes de couleur là où flotte le drapeau anglais. « A Natal par exemple, n'a-t-on pas vu notre inspecteur des Télégraphes, un homme de grand mérite, Monsieur C. Joachim, jeté hors d'un compartiment de première classe en chemin de fer parce qu'il avait la peau brune ? Le même outrage a été commis envers l'un de nos plus dignes magistrats »<sup>534</sup>. Selon Laurent, à Maurice, toutes les faveurs vont par préférence à la population blanche. Et les réceptions qui se donnent à Réduit sont quasiment réservées à l'élite blanche. De même, le gouverneur suit une politique inexorable qui consiste à enlever aux fils du sol les hauts postes de l'administration pour les confier à des Anglais : « De même que sous prétexte d'économie, le gouvernement met des fonctionnaires encore jeunes à la retraite, les petits fonctionnaires mauriciens de couleur ne reçoivent que des salaires dérisoires alors que l'on invente des prétextes pour octroyer de belles prébendes à des fonctionnaires anglais plus ou moins incapables et déjà grassement payés »<sup>535</sup>.

La solution magique serait le retour à la France. Pour Laurent, il y aurait alors une place au soleil pour toutes les intelligences et toutes les énergies. Le Mauricien, fût-il homme de couleur, pourrait être consul, ambassadeur, général, amiral, député, sénateur, ministre, président de la République Française. Un Bourbonnais est ministre de France, soulignait-il. Alors qu'à Maurice, des centaines de jeunes gens intelligents, ayant passé le Senior Cambridge et l'immatriculation, sont sans emploi. Sous le pavillon

---

<sup>531</sup> Ibid.

<sup>532</sup> Ibid. p. 5.

<sup>533</sup> Ibid.

<sup>534</sup> Ibid. p. 26.

<sup>535</sup> Ibid. p. II.



tricolore, ils auraient la ressource de s'engager dans l'armée et la marine. Laurent ajoute que des Mauriciens de couleur sont entrés comme volontaires dans l'armée française, et un autre homme de couleur, le Dr Créatin, est lieutenant-colonel dans l'armée de l'Inde, et plusieurs de La Réunion ou de la Martinique ont gravi les échelons supérieurs de la marine ou de l'armée françaises. Pour faire contraste, un Mauricien, le jeune Elliot, né de père fonctionnaire et de mère Eurasienne, n'a pu entrer dans la *Royal Navy* en raison de la mésalliance du grand père<sup>536</sup> !

Ainsi le retour à la France ne tarderait pas à être suivi de la fin du préjugé de couleur : « Lorsque nos gouvernants ne seront plus accusés de favoriser une fraction de la population au détriment de l'autre, l'antagonisme actuel s'éteindra, l'ostracisme social dont est victime l'homme de couleur s'estompera »<sup>537</sup>. Laurent déclare que c'est avec des cris d'allégresse que la démocratie mauricienne acclamerait le drapeau français, parce qu'elle est convaincue que ce serait le retour aux idées de liberté, d'égalité et de fraternité, que ce serait le règne de la justice pour tous sans distinction d'origine<sup>538</sup>.

Il est vrai que le retour à la France impliquerait la suppression du budget des cultes et l'introduction du suffrage universel à Maurice. Pour les rétrocessionnistes, il y aurait moyen de contourner cela, de tourner la difficulté et de maintenir le budget du culte. De même qu'il serait facile d'éviter le suffrage universel qui pourrait être nuisible en présence de l'énorme population d'origine indienne encore non mauricianisée. Ce moyen serait d'obtenir le *self-government* d'abord, qui ferait de Maurice une colonie autonome pouvant légiférer par elle-même<sup>539</sup> : « Telle était notre constitution avant la suppression brutale de notre autonomie par Bonaparte. Maurice, colonie autonome sous le protectorat de la France, ce serait l'idéal »<sup>540</sup>.

Cette appréciation des deux colonisations arrivait au bon moment. Car le début du 20<sup>ème</sup> siècle voit un réalignement politique des gens de couleur sur une position anti-britannique. Cela peut surprendre, vu l'histoire des relations privilégiées entre l'administration britannique et la communauté de couleur depuis 1829, date de l'abolition du *colour bar* à Maurice. J. Duclos émettait une opinion très répandue dans l'île, quand il écrivit que le Franco-Mauricien fidèle à ses traditions élève ses enfants dans l'amour de la France, la plupart des gens de couleur élèvent les leurs dans la vénération exclusive de l'Angleterre à qui ils doivent leur avancement.

Le groupe de couleur soutint pleinement la politique d'anglicisation du pays dans les années 1840, et Rémy Ollier, grand tribun de la population de couleur, disait alors « Nous sommes Anglais et non plus peuple conquis. Il n'y a pas dans tout l'empire Britannique de sujets plus

---

<sup>536</sup> Ibid. p. 32-34.

<sup>537</sup> Ibid. p. 29.

<sup>538</sup> Ibid. p. 17.

<sup>539</sup> Ibid. p. 23.

<sup>540</sup> Ibid.

loyaux que nous »<sup>541</sup>. Au cours de la visite du Duc d'York en 1901, les gens de couleur soutinrent qu'ils avaient des titres plus valables que les Franco-Mauriciens à être traités par le fils du roi en loyaux sujets de sa majesté<sup>542</sup>. En outre, Eugène Laurent, maire de Port Louis, le porte-parole déclaré des gens de couleur, fut à l'origine de la demande de commémorer le centenaire de la prise de possession de l'île par les Britanniques, idée qui fut repoussée par les autorités anglaises afin de ne pas antagoniser l'élite franco-mauricienne<sup>543</sup>.

Edouard Laurent attribuait cette mise à distance des gens de couleur aux agissements de l'administration britannique depuis la conclusion de l'Entente cordiale en 1903. Jusque-là, les autorités britanniques se méfiaient des Franco-Mauriciens dans le cas d'un conflit entre la France et l'Angleterre. Selon Laurent, au moment de Fachoda, c'est sur les gens de couleur que la Grande Bretagne disait pouvoir compter<sup>544</sup>.

Cependant, la détérioration des relations entre le groupe de couleur et l'administration résultait du sentiment qu'ils évoluaient dans une société totalement verrouillée et inique. Car la réforme constitutionnelle de 1885 avait consolidé le pouvoir politique de l'oligarchie sucrière. Même le *Colonial Office* constatait amèrement que les gouverneurs de l'époque, à l'instar de Sir Cavendish Boyle, affichaient ouvertement leur sympathie aux oligarques et se montraient trop proche d'Henri Leclézio, qui devint l'éminence grise du régime. Cela se traduisit par des dénis de justice vis à vis des gens de couleur quant aux recrutements et promotions dans la fonction publique<sup>545</sup>.

On ne pourrait sous-estimer le poids de la fonction publique dans les dynamiques politiques à Maurice. Comme le souligne Matthew Lange, l'Etat colonial à l'île Maurice était *embedded* (enraciné). Le *ratio* fonctionnaire par habitant était le plus élevé de tout l'empire britannique. En outre, 90 % du personnel était recruté localement. La fonction publique était une avenue importante de mobilité sociale pour les professionnels issus à la fois de la population de couleur et du groupe franco-mauricien<sup>546</sup>. Or la crise financière du début du siècle va susciter des pressions en faveur d'un *retrenchment*, des coupures dans les dépenses, et la suppression de plusieurs postes. D'ailleurs telles étaient les attributions de la Commission Royale de 1909<sup>547</sup>.

En outre, va se développer la perception que les promotions et le recrutement dans le service civil en général étaient de plus en plus verrouillés en faveur des blancs ou des fonctionnaires anglais. D'ailleurs E. Hitié va

---

<sup>541</sup> J. O. Bijoux, *Le Centenaire de Remy Ollier (1816-1916)*, Port-Louis, General Printing and Stationery Cy, 1917, 184 p., p. 85.

<sup>542</sup> Duclos, *op. cit.*, p. 428.

<sup>543</sup> Ibid.

<sup>544</sup> Laurent, *op. cit.*, p. 10.

<sup>545</sup> Ibid. p. 26-28.

<sup>546</sup> Matthew Lange, « Embedding the Colonial State: A Comparative-Historical Analysis of State Building and Broad-Based Development in Mauritius », *Social Science History*, 27(3):397-23.

<sup>547</sup> *Swettenham F and ors (1910) Report of the Mauritius Royal Commission, 1909. London, HMSO.*

envoyer le plus officiellement au secrétaire d'Etat, le 10 février 1909, une protestation contre les dénis de justice dont étaient victimes les gens de couleur<sup>548</sup>.

Cependant, il était impossible d'obtenir un changement de politique car le vote censitaire avait amené un conseil dominé largement par l'oligarchie sucrière. Et les tentatives de l'Action Libérale d'élargir le suffrage firent naufrage aux élections de 1911. La proclamation des résultats fut d'ailleurs suivie par les premières émeutes raciales à Maurice, dirigées contre les Franco-Mauriciens, nécessitant l'appel aux soldats britanniques pour restaurer le calme à Port Louis<sup>549</sup>.

Mais en 1912, les leaders de l'Action Libérale exprimèrent leur loyauté indéfectible à l'Angleterre<sup>550</sup>, alors qu'Anatole de Boucherville se montre très hostile à l'idée de rétrocession, avançant que : « Quoique la langue, les mœurs, les idées françaises forment le principal facteur de notre unification, pris dans leur ensemble, les Mauriciens ne sont pas plus Français que les Maltais ne sont Italiens. Ils ont une entité spéciale qu'il faut développer et non chercher à modifier par une politique d'assimilation »<sup>551</sup>.

Il soulignait que le système français, qui consiste à gouverner une colonie lointaine comme un département, est d'autant plus condamné par l'opinion « que nous voyons les fruits déplorables qu'il produit à l'île voisine. Nous ne saurions accepter, et nous l'admettrions moins après avoir joui à cet égard du libéralisme anglais, la guerre faite à la religion et aux écoles confessionnelles »<sup>552</sup>. Ainsi les Mauriciens demanderaient à la France une constitution autonome.

Boucherville avance que « ni Anglais, ni Français, nous ne pourrions être que Mauriciens »<sup>553</sup>, et que c'était une minorité qui souhaitait la rétrocession ; que les Mauriciens n'étaient français que par la langue, les mœurs, les idées, et non par aspirations politiques<sup>554</sup> ; qu'il fallait développer l'entité spéciale Mauricienne ; et que le système colonial est faux, qui veut gouverner une colonie comme un département<sup>555</sup>.

## La rétrocession de l'île Maurice à la France

Cependant, à la fin de la Première Guerre mondiale, Anatole de Boucherville, Hervé de Rauville vont se joindre à Edouard Laurent dans un mouvement réclamant la rétrocession de l'île Maurice à la France. Ils furent

---

<sup>548</sup> Laurent, *op. cit.*, p. 26. Voir aussi CO167/788: Memorial complaining several governors have in making appointments and promotion in the civil service favoured the white population to the prejudice of coloured applicants, 10/2/1909

<sup>549</sup> Sir Ronald Macdonald and or (1911): Report of the Commission of Enquiry into the riots in Mauritius in January 1911.

<sup>550</sup> Duclos, *op. cit.*, p. 105.

<sup>551</sup> *Ibid.* p. 347.

<sup>552</sup> *Ibid.*

<sup>553</sup> *Ibid.*

<sup>554</sup> *Ibid.*

<sup>555</sup> *Ibid.*

rejoins par un nombre d'intellectuels issus à la fois de la population franco-mauricienne, à l'instar d'Armand Esnouf, ou du groupe gens de couleur, dont le jeune Dr Maurice Curé, d'Abel Loumeau, *district cashier* à Rose Hill, qui écrivit sous le nom D'Elba<sup>556</sup>, et de Raoul Rivet qui venait de débiter sa carrière comme journaliste au journal *Le Mauricien*, qui, avec *Croix et Patrie*, soutenait les rétrocessionnistes. Bien que de nombreux auteurs mettent l'emphase sur l'antagonisme des Indo-Mauriciens au mouvement, en fait plusieurs membres influents de l'élite indo-Mauricienne soutinrent le mouvement, à l'instar de Gollam Mamode Issac. Ce dernier fut écœuré par le traitement qu'il reçut à Natal, comparé l'île de La Réunion<sup>557</sup>.

Mais le déclic fut la Conférence de la Paix à Versailles, et le Principe de l'autodétermination des Peuples énoncé par le Président Wilson. Se posa alors la question de l'identité des Mauriciens et du retour aux origines, dans un contexte où l'anticléricalisme s'était estompé en France.

Dans une lettre ouverte à Sir Hesketh Bell en date du 23 novembre 1919, Laurent mit en avant que la conquête de l'île de France a été un acte de violence dont les alliés devaient donner réparation, sur le modèle du retour de l'Alsace-Lorraine à la France et du Schleswig-Holstein au Danemark. L'Angleterre se doit de s'associer à cela, soulignait-il dans la lettre. Laurent met en avant que Maurice est, de culture et d'esprit, une île française<sup>558</sup>.

Les rétrocessionnistes organisèrent d'abord un banquet en l'honneur de la France, le 4 février 1919, présidé par le Dr Maurice Curé ; ensuite, des délégués furent nommés à Paris, et une campagne de presse agressive lancée à Maurice dans les colonnes du *Mauricien* et de *Croix et Patrie*. Des comités de soutien furent créés dans les différents districts, le but étant de faire de la Rétrocession de l'île Maurice à la France l'enjeu principal des élections de 1921<sup>559</sup>.

Car ils n'avaient aucun doute que, s'ils gagnaient les élections, la France serait favorable à l'idée. D'où une campagne dans la métropole. L'argument principal était que l'Angleterre n'avait nul besoin de l'île Maurice, mais que si l'île Maurice était rétrocédée à la France, elle deviendrait maîtresse de l'océan Indien, disposant déjà de Madagascar et de l'île de La Réunion<sup>560</sup>. D'ailleurs, selon Rauville « la France ne saurait se désintéresser de ce morceau de son cœur resté accroché à la ronce britannique, mais resté vivant et français quand même, par ses mœurs, ses tendances, ses sympathies »<sup>561</sup>.

---

<sup>556</sup> CO167/826: 22 Avril 1919.

<sup>557</sup> Duclos, *op. cit.*, p. 142.

<sup>558</sup> Duclos, *op. cit.*, p. 411.

<sup>559</sup> Ibid. p. 131, p. 21.

<sup>560</sup> Laurent, *op. cit.*, p. 21.

<sup>561</sup> Rauville, *op. cit.*, p. XIV.

### Les anti-rétrocessionnistes

Comme le fit remarquer Duclos, cette idée était fantaisiste. Dans les écrits de J. A. Duclos, chef de file des anti-rétrocessionnistes, l'idée de la France qui va émerger est celle d'une France indifférente au domaine colonial, « les Français étant trop enclins à croire que la France est le seul pays où il fait bon vivre »<sup>562</sup>. C'est pour cela que les colonies sont improductives et deviennent des charges onéreuses, à l'instar de l'île voisine. En outre, tandis que l'Anglais n'est pas disposé à recevoir d'Europe des lois toutes faites, par contre le Français en colonie reste le Français de France. Ainsi « le colonial doit subir au même titre que ses compatriotes demeurés en France une législation qui doit être commune à tous »<sup>563</sup>. Ce dogmatisme heurte les sensibilités et coutumes locales. Ce sera le Palais Bourbon qui fera les lois. Ainsi les colons de l'île Maurice préféraient de loin rester sous le régime britannique, surtout si cela évitait le suffrage universel et les attaques contre les cultes, alors que l'Etat britannique subventionnait le clergé catholique Français<sup>564</sup>.

D'ailleurs pour Duclos, Maurice est notre vraie patrie et non la France. Il citait à ce propos De Boucherville, « quand un rameau séparé du tronc s'est développé pendant près d'un siècle, il a acquis sa propre existence »<sup>565</sup>. Quant au principe du retour aux origines, Duclos va poser la question des origines, vu la diversité ethnique de la population de Maurice<sup>566</sup>. D'où la nécessité de développer l'entité mauricienne<sup>567</sup>. Selon Duclos « Il ne faut pas nous faire plus Français que nous ne sommes »<sup>568</sup>.

En outre, il était futile d'espérer que la France dérogerait pour l'île Maurice seule aux principes quelle applique dans ses colonies<sup>569</sup>. Et surtout, il y avait de solides arguments commerciaux. Le sucre mauricien se vendait à 2500 F la tonne en Angleterre, en France il n'obtiendrait que 900 F<sup>570</sup>.

Au final, le mouvement va finir par embarrasser la majorité des Franco-Mauriciens qui, comme le soulignait le gouverneur Hesketh Bell dans ses dépêches, restaient attachés à la France, mais, pour des raisons commerciales et politiques, la peur des prétentions des gens de couleur, la question du suffrage universel et la perte de leurs privilèges politiques, vont se rallier à la cause anti-rétrocessionniste<sup>571</sup>. De même, les autorités françaises vont s'enfermer dans le mutisme, bien que l'affaire fût rapportée au Sénat. Quant aux autorités Britanniques, l'étude des dépêches du gouverneur révèle

---

<sup>562</sup> Duclos, *op. cit.*, p. 35.

<sup>563</sup> Ibid. p. 44.

<sup>564</sup> Ibid. p. 55-56.

<sup>565</sup> Rauville, *op. cit.*, p. 136.

<sup>566</sup> Duclos, *op. cit.*, p. 8.

<sup>567</sup> Ibid. p. 12.

<sup>568</sup> Ibid. p. 82.

<sup>569</sup> Ibid. p. 342.

<sup>570</sup> Callikhan-Proag, *op. cit.*

<sup>571</sup> CO167/826: Hesketh Bell au Secrétaire d'Etat aux Colonies. 7 mars 1919, 14 mars 1919, 10 avril 1919, 22 avril 1919.

un *close monitoring* de la situation<sup>572</sup>. Hesketh Bell restait conscient de la position opportuniste des Franco-Mauriciens qui restaient « *thoroughly French* »<sup>573</sup>. En Juillet 1919, les Britanniques réaffirmèrent que la colonie restera sous contrôle britannique et ne prirent pas l'affaire au sérieux<sup>574</sup>. Cependant, au début de l'année 1920, certains rapports indiquant que des Indiens se ralliaient aux thèses rétrocessionnistes<sup>575</sup>, le gouverneur se vit contraint à prendre des actions énergiques. Dorénavant, évoquer la rétrocession dans les journaux ou les meetings publics devenait un acte déloyal et de trahison<sup>576</sup>. Et en outre, la crainte que les élections de 1921 ne soient suivies d'émeutes à caractère racial, comme le redoutaient les oligarques, amena le gouverneur à demander la présence d'un bâtiment de guerre britannique à Port-Louis pendant les élections comme mesure de précaution et d'intimidation. En fait, les élections de 1921 furent loin d'être des élections libres, mais la cause rétrocessionniste était perdue d'avance, vu le poids de l'oligarchie dans le système électoral.

### Conclusion

Le mouvement rétrocessionniste peut apparaître comme un mouvement singulier dans l'histoire politique du pays. Mais l'invention d'un pays, d'un « *imagined homeland* », auquel le rattachement résoudrait les problèmes de certains groupes dans une société pluriethnique perçue comme étant verrouillée, est un phénomène récurrent dans l'histoire contemporaine du pays. Dans un ouvrage de sociolinguistique paru récemment, *Little India: Diaspora, Time, and Ethnolinguistic Belonging in Hindu Mauritius*, Patrick Eisenlohr nous démontre à quel point les langues dites ancestrales, reconnues et soutenues par l'Etat mauricien, ne sont en fait que des fictions historiques – le propre d'une langue ancestrale étant qu'elle ne soit ni la langue parlée par les ancêtres, ni celle utilisée couramment à la maison et très peu étudiée à l'école<sup>577</sup>. Mais leur présence et reconnaissance crée la notion d'appartenance à un ailleurs inventé pour des raisons identitaires et politiques. Et le mouvement rétrocessionniste fait partie de ce même exercice d'un retour aux origines, en inventant une patrie mythique pour résoudre les problèmes du vivre ensemble dans une société plurielle.

---

<sup>572</sup> CO167/831: Hesketh Bell au Secrétaire d'Etat aux Colonies. 4 avril 1920.

<sup>573</sup> Ibid.

<sup>574</sup> CO 167/826. Middleton to Secretary of State 1 juillet 1919.

<sup>575</sup> CO167/831 Minute on file. 23/7/10.

<sup>576</sup> Duclos, *op. cit.*, p. 144.

<sup>577</sup> Eisenlohr, *op. cit.*, p. 6-7, 29-32.